



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

NOTE DE PRESSE

Date : 28 novembre 2019

Lieu : Bureau du président de la CCPG

Service communication

Pierre Estadiou / tél. 05 49 64 85 26 / estadieupi@cc-parthenay-gatine.fr

INTERLOCUTEURS DU POINT PRESSE :

Elu : Xavier Argenton, président de la CCPG

Services : Victoria Senelier, directrice générale des services

Point pré-conseil communautaire – Novembre 2019

Centre aquatique GâtinéO – animation Téléthon – gratuité d'accès

La collecte de dons pour le Téléthon se tiendra le week-end du 6, 7 et 8 décembre prochain. A cette occasion, le service des sports de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine souhaite mettre en place une animation au Centre aquatique GâtinéO, autour de la structure gonflable acquise en 2019, le samedi 7 décembre 2019 de 15h à 18h.

Afin d'attirer le plus de monde possible, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur le principe de gratuité d'accès au centre aquatique GâtinéO, l'après-midi du 7 décembre, pour tous les usagers, sur le créneau public de 15h à 18h.

Aides à l'investissement immobilier - EURL Blanc et SAS Favid

EURL Blanc

Spécialisée dans la fabrication, le conditionnement et la commercialisation du fromage de lait cru de chèvre, l'EURL Blanc, situé à Parthenay, a sollicité la collectivité via un courrier de demande d'aide, le 27 septembre dernier. Cette entreprise prévoit en effet de lancer un programme d'investissement d'1,5 million d'euros HT (dont 400 000 euros pour l'immobilier), afin de développer son activité. Elle estime ainsi pouvoir augmenter son chiffre d'affaires de 54 % en 3 ans, et a pour projet de recruter 6 personnes en CDI d'ici fin 2021.

Répondant à la qualification de petite entreprise, l'EURL Blanc s'engage en outre à maintenir son activité sur le site pendant une période d'au moins cinq ans, à compter de la déclaration

d'achèvement de fin de travaux. Dans ces conditions, la Commission Economie-Tourisme du 24 octobre 2019, a émis un avis favorable, quant au versement d'une aide à l'investissement immobilier. Le montant de la subvention s'élèverait à 40 000 €, soit 10% du montant des travaux prévus.

Le Conseil communautaire doit s'exprimer sur le versement de cette aide, en deux annuités de 20 000 € chacune, à partir de l'année 2020.

SAS FAVID

Spécialisée dans la transformation et la conservation de la viande de volaille, la SAS Favid, implantée à Parthenay, a sollicité la collectivité via un courrier de demande d'aide, le 5 juillet dernier. Cette entreprise prévoit en effet, afin de développer son activité, de réaliser un investissement productif d'environ 4 000 000 € HT, dont 1 080 000 € HT portant sur l'extension de son bâtiment.

Répondant à la qualification de moyenne entreprise, la SAS Favid envisage de recruter 5 personnes en CDI à temps plein d'ici la fin de l'année 2022. Elle s'engage également à maintenir son activité sur le site pendant au moins cinq ans, à compter de la déclaration d'achèvement de fin de travaux. Dans ces conditions, la Commission Economie-Tourisme du 24 octobre dernier a émis un avis favorable, quant au versement d'une aide à l'investissement immobilier. Le montant de la subvention s'élèverait à 100 000 €, soit 9,25% du montant des travaux prévus.

Site naturel de Bois Pouvreau – étude de positionnement touristique

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine est propriétaire du site de Bois Pouvreau. Aménagé et entretenu par la Communauté de communes, ce site, d'une superficie de 25 ha (dont 11ha d'eau) accueille un restaurant dénommé le Donjon, ainsi qu'une aire naturelle de camping de 55 emplacements. Une activité de pêche est également présente et gérée par la Communauté de communes. Le site est classé en zone naturel d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) au titre de la vallée de la Vonne, de l'inventaire des paysages du Pays de Gâtine, et du chaos granitique de Gâtine-Poitevine.

Idéalement situé à 10 minutes de l'échangeur n° 31 de l'A10, le site n'est pour autant pas positionné sur la stratégie touristique du territoire. C'est pourquoi il est proposé de mettre en place une étude de positionnement touristique, étude intégrée dans le cadre du contrat de dynamisation et de cohésion territoriale signé avec la Région Nouvelle Aquitaine. Le coût prévisionnel de cette étude s'élève à 27 750 € HT.

Pour la cofinancer, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine envisage de solliciter le fonds européen Leader du Pays de Gâtine, à hauteur de 7 200 €, ainsi que la Région Nouvelle Aquitaine, à hauteur de 5 500 €. Le reste à charge pour la CCPG serait alors de 5 550 €.

Territoires d'industrie – Approbation de la participation de la Communauté de communes et du contrat

Le 28 février dernier, la Région Nouvelle-Aquitaine informait la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine de son appartenance au territoire dénommé Nord Poitou. Egalement composé des Communautés de communes de l'Airvaudais, du Bocage Bressuirais, du Loudunais, de Val de Gâtine et du Thouarsais, le Nord Poitou est candidat au dispositif « Territoires d'industrie ». Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Il concerne à l'heure actuelle 124 autres territoires, véritables fers de lance de la réindustrialisation du territoire.

Dans ce cadre, les intercommunalités sont amenées à :

- Assurer le pilotage et l'animation de proximité de la démarche, en lien avec les industriels.
- Définir les enjeux du territoire, les ambitions et priorités
- Mobiliser les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'Industrie et assurer un pilotage local réactif ;
- Soutenir des actions issues des orientations stratégiques du contrat ;

De plus, au-delà de la Région et des intercommunalités, seront signataires du contrat les partenaires économiques (industriels, réseaux consulaires, cluster des entreprises de la métallurgie, ...), l'Etat, la Banque des Territoires, BPI France, Pôle Emploi, Business France, et le cas échéant, les Conseils départementaux et les universités.